MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025-062

Approuvant la signature d'un contrat de maintenance du portail Stade du Moulin

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel n'a pas été renouvelé et arrive donc à échéance le 30 Avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer un contrat de maintenance du portail ULMALU CLASSIC Vert de marque TGO situé au Stade du Moulin ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marcoussis a choisi de confier ce travail à une entreprise ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un contrat de maintenance pour la maintenance du portail ULMALU Classic vert de marque TGO est signé avec l'entreprise GDELEC sise 19 ZA des Grouettes à CERNY (91590).

ARTICLE 2
La durée du contrat est d'un an à compter de la date qui sera inscrite sur l'ordre de service N°1. Ce contrat est reconductible 3 fois par reconduction expresse du Maire.

ARTICLE 3
Ce contrat comprend 2 visites d'entretien par an. Ne sont pas compris dans ce contrat les pièces détachées.

ARTICLE 4
Le montant de ce contrat s'élève annuellement à 400,00 € HT soit 480,00 € TTC pour 2 passages/an.
Les montants pour les dépannages s'élèvent à :
Pour la main d'œuvre à 65,00 € HT de l'heure,
Pour le déplacement à 70,00 € HT.

ARTICLE 5
La dépense est inscrite sur le budget ville 2025.

ARTICLE 6
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 7
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 31 Mars 2025

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250331-DEC2025-062-AU
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025